

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2024-11

**Délibération du conseil d'administration de l'Ecole du Breuil
Séance du 1^{er} février 2024**

Objet : Mises à disposition d'espaces intérieurs et extérieurs de l'Ecole en 2024

Le Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vus les tarifs votés par délibération EDB-2022-9 du 22 janvier 2022 ;

Vu la délibération EDB-2023-18 du 10 juillet 2023 ;

Vu les délibérations 2016 DEVE 156 DFA et 2017 DEVE 179 DFA ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Les tarifs de mise à disposition des différents espaces intérieurs et extérieurs de l'Ecole Du Breuil sont rehaussés de 10% par rapport aux tarifs votés en janvier 2022.

Article 2 : Le hall B (associé à la terrasse de la roseraie) est ajouté dans la liste des espaces que l'Ecole Du Breuil peut mettre à disposition, au tarif d'une salle.

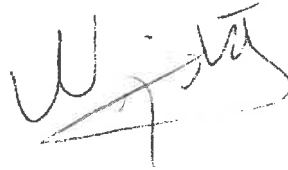
Article 3 : Une nouvelle tarification est proposée pour les mises à disposition des espaces en soirée ou en dehors des horaires d'ouverture du jardin, au tarif d'une demi-journée supplémentaire à tarif réduit.

Article 4 : Les modifications de la tarification et des conditions de mise à disposition sont présentés dans la grille figurant en annexes du présent délibéré sont adoptées.

Article 5 : La présente délibération incluant la grille tarifaire annexée se substitue à la délibération EDB-2022-9 du 22 janvier 2022 du Conseil d'administration de l'Ecole Du Breuil.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Najdovski', written over a horizontal line.